



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registrerimistunnistus; Άδεία κυκλοφορίας; Registratōn certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registrācijas liudijimas; Fogalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kenitekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvečdenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Reķisterõititõidistus; Registreringsbeviset; Регистрaционен талон на автoмoби́лна; Certificat de Immatriculare.

Communauté européenne

S0772127 A 21/08/2025 AK-786-PQ	S0772127 A 01/09/2026 AK-786-PQ	S0342217 A 28/01/2020 AK-786-PQ	S069K283 A 23/01/2021 AK-786-PQ
S0772127 A 05/09/2024 AK-786-PQ	S0772127 A 01/09/2026 AK-786-PQ	S0342217 A 28/01/2020 AK-786-PQ	S069K283 A 23/01/2021 AK-786-PQ

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Inscrivez les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrivez vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.

Nom

Domicile

Signature

Date

- (J.1) Genre national
- (J.2) Carrosserie (CE)
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P.1) Cylindrée (en Cm³)
- (P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motos)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt [en dB(A)]
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (V.7) CO2 (en g/km)
- (V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (X.1) Dates de visites techniques
- (Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
- (Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
- (Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'écotaxe en Euro
- (Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y.5) Montant de la redevance pour achèvement du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

- (A) Numéro d'immatriculation
- (B) Date de la première immatriculation
- (C.1) Nom, prénom et nom de famille du titulaire du document
- (C.3) Nom, prénom et nom de famille du titulaire du document, de la personne que celui-ci représente
- (C.4) a) Mention précisée au (C.4.1)
- (C.4.1) Mention précisée au (C.4.1)
- (D.1) Marque
- (D.2) Type, variante (si disponible)
- (D.2.1) Code national
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motos (en kg)
- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (J) Catégorie du véhicule (CE)